

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Parlons GLP-1 : Intégrer les agonistes des récepteurs du GLP-1 à la pratique

No d'activité : 70097

Date : jeudi le 13 juin 2019

Lieu : Clinique médicale Sainte-Julie

Coordonnées : 286, rue de Normandie, Sainte-Julie

Objectifs

- 1- Reconnaître les patients qui pourraient être de bons candidats au traitement par un arGLP-1
- 2- Expliquer à leurs patients pourquoi ils envisagent un traitement par un arGLP-1 ainsi que les risques et bienfaits potentiels de ce traitement
- 3- Répondre aux questions pratiques de leurs patients concernant la mise en route d'un traitement par un ar-GLP-1 (injection, dose, ajustement posologique, etc.)
- 4- Décrire la prise en charge des cas de diabète complexes ou difficiles

Président de séance : Dre Ginette Barrière

Horaire

2019-06-13	12:00	13:00	Conférence	Parlons GLP-1 : Intégrer les agonistes des récepteurs du GLP-1 à la pratique	Dre Genevieve Mathieu
------------	-------	-------	------------	--	-----------------------

Veuillez confirmer votre présence auprès de Mme Sophie Bérard au 514-824-9697 ou à berard_sophie@lilly.com
Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de ELI LILLY CANADA

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:
<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.